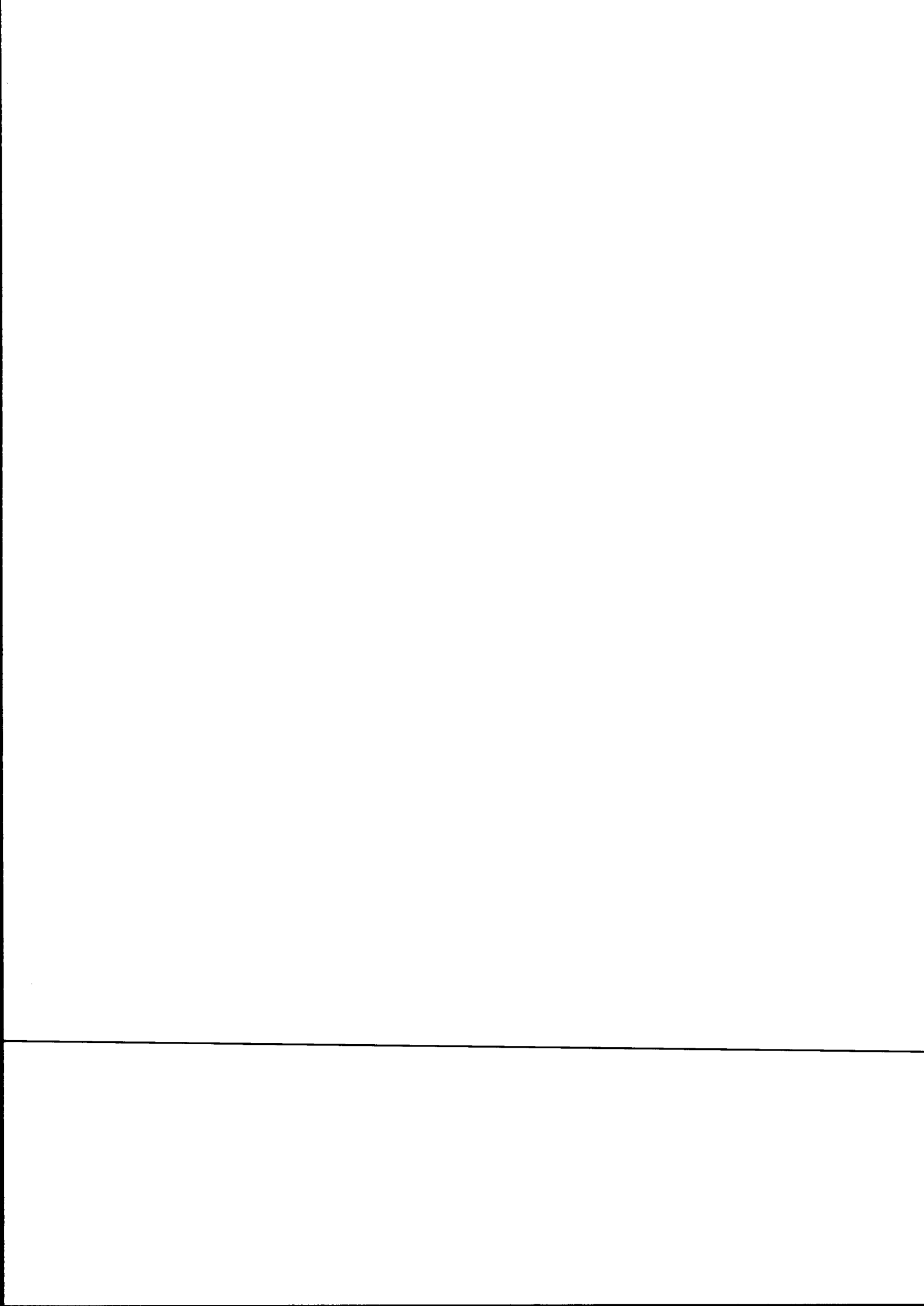




SOCIETE AEC COMMISSARIATS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : Allée des sapins
44470 CARQUEFOU
333 211 837 RCS NANTES

Déposé au Greffe

le - 1 MAR. 2012

sous le N° 2581

RCS N° 85 B 521

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 4 DECEMBRE 2008**

L'an deux mille huit
Le 4 décembre
A 16 heures

Les associés de la société AEC COMMISSARIATS, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 Euros divisé en 500 parts de 15,24 Euros chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par la gérance, à chaque associé :

Il résulte de la feuille de présence émargée par les associés à leur entrée en séance que sont présents ou représentés :

- Monsieur Jean-Claude FOURMAGE propriétaire de 1 part sociale
- la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST représentée par Monsieur Didier VRIGNAUD
propriétaire de 493 parts sociales
- Monsieur Daniel GIRARD propriétaire de 1 part sociale représenté par Monsieur Jean-Pierre CAILLER
- Monsieur Jocelyn GAUTEUR propriétaire de 1 part sociale représenté par Monsieur Didier VRIGNAUD
- Monsieur Didier VRIGNAUD propriétaire de 1 part sociale
- Monsieur Olivier DOLAINÉ propriétaire de 1 part sociale représenté par Monsieur Jean-Claude FOURMAGE
- Monsieur Daniel LESNE propriétaire de 1 part sociale
- Monsieur Jean-Pierre CAILLER propriétaire de 1 part sociale est absent et excusé.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Claude FOURMAGE, gérant,

Monsieur Didier VRIGNAUD, l'associé présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

Monsieur le Président constate que 7 associés présents possèdent 499 parts. En conséquence, l'assemblée étant en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les lettres de convocations adressées aux associés et les récépissés postaux
- le rapport de la gérance et le projet de texte de résolutions
- les statuts de la société

521

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-
- agrément de cessions de parts sociales
 - modification de l'article 7 – Capital social des statuts

-
- pouvoirs pour les formalités

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le texte des résolutions figurant à l'ordre du jour sont soumises au vote de l'assemblée.

.....

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après en avoir délibéré et pris connaissance :

Cessions entre associés :

- du projet de cession par Monsieur Didier VRIGNAUD à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST, associée, de 15 parts sociales numérotées de 7 937 à 7 951
- du projet de cession par Monsieur Jean-Pierre CAILLER à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST, associée, de 15 parts sociales numérotées de 7 889 à 7 903
- du projet de cession par Monsieur Daniel GIRARD à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST, associée, de 15 parts sociales numérotées de 7 921 à 7 935
- du projet de cession par Monsieur Jean-Claude FOURMAGE à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST, associée, de 15 parts sociales numérotées de 7 905 à 7 919
- du projet de cession par Monsieur Jocelyn GAUTEUR à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST, associée, de 15 parts sociales numérotées de 7 969 à 7 983
- du projet de cession par Monsieur Olivier DOLAINE à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST, associée, de 15 parts sociales numérotées de 7 953 à 7 967
- du projet de cession par Monsieur Daniel LESNE à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST, associée, de 15 parts sociales numérotées de 7 985 à 7 999.

Cession au profit de non associés :

- du projet de cession par la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST à Monsieur Olivier GERMAIN demeurant 12 avenue Chopin – 44115 BASSE GOULAIN, de 1 part sociale numérotée 1
- du projet de cession par la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST à Monsieur Sébastien PERRIGAUD demeurant La Basse Donerie – 35410 DOMLOUP, de 1 part sociale numérotée 2
- du projet de cession par la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST à Madame Francine BADIER demeurant 16 rue de la Renaudière – 35 690 ACIGNE, de 1 part sociale numérotée 3.
- du projet de cession par la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST à Monsieur Hervé LE PAPE demeurant 1 boulevard Pasteur – SAINT BRIEUC, de 1 part sociale numérotée 4

déclare agréer l'ensemble des dites cessions en application de l'article 11 des statuts.



La collectivité des associés décide sous la condition suspensive de la régularisation des dites cessions, et à compter du jour où la cession régularisée sera déposée au siège de la société contre remise par le gérant d'une attestation de dépôt, de modifier ainsi qu'il suit l'article 7 des statuts :

« Article 7 – CAPITAL SOCIAL (nouvelle rédaction) »

Le capital social est fixé à la somme de huit mille (8 000) Euros et divisé en huit mille (8 000) parts de un (1) Euro chacune, entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs apports et à la suite de cessions de parts sociales régulièrement intervenues, savoir :

- à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST, à concurrence de 7 989 portant les numéros 5 à 7 888, 7 889 à 7 903, 7 905 à 7 919, 7 921 à 7 935, 7 937 à 7 951, 7 953 à 7 967, 7 969 à 7 983, et 7 985 à 7 999*
- à Monsieur Jean-Pierre CAILLER, à concurrence de 1 part portant le numéro 7 904*
- à Monsieur Jean-Claude FOURMAGE, à concurrence de 1 part portant le numéro 7 920*
- à Monsieur Daniel GIRARD, à concurrence de 1 part portant le numéro 7 936*
- à Monsieur Didier VRIGNAUD, à concurrence de 1 part portant le numéro 7 952*
- à Monsieur Olivier DOLAINE, à concurrence de 1 part portant le numéro 7 968*
- à Monsieur Jocelyn GAUTEUR, à concurrence de 1 part portant le numéro 7 984*
- à Monsieur Daniel LESNE, à concurrence de 1 part portant le numéro 8 000*
- à Monsieur Olivier GERMAIN, à concurrence de 1 part portant le numéro 1*
- à Monsieur Sébastien PERRIGAUD, à concurrence de 1 part portant le numéro 2*
- à Madame Francine BADIER, à concurrence de 1 part portant le numéro 3*
- à Monsieur Hervé LE PAPE, à concurrence de 1 part portant le numéro 4*

Conformément à la loi, les soussignés déclarent expressément que les 8 000 parts sociales présentement créées sont souscrites en totalité par les associés et intégralement libérées, qu'elles représentent des apports en espèces et une incorporation de réserves décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2008, et qu'elles sont réparties entre les associés dans les proportions indiquées ci-dessus ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

.....
SEPTIEME RESOLUTION

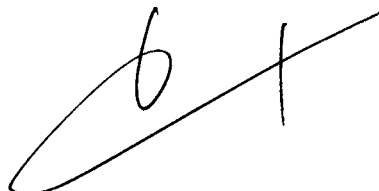
L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été créé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

*Extrait certifié conforme
la gérance*

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a vertical stroke and a horizontal crossbar.

